

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Lundi 23 Janvier 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Michel Lauvaux (procuration à Alexandre Larruhat)

Martine Bert (procuration à Georges Guilhamet)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Catherine Gosseaume.

Le Procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016 est validé à l'unanimité.

1 – Schéma d'entretien pluriannuel du Gave de Pau :

Le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, dont Asson fait partie, a lancé une enquête publique le 17 Janvier 2017 relative à la déclaration d'intérêt général pour le schéma d'entretien pluriannuel du Gave de Pau. Cette enquête se termine le 20 février 2017.

Un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Nay.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie. Les observations, propositions peuvent être adressée aussi par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete.publique.dig.gave@gmail.com

La délibération est acceptée à l'unanimité.

2 – Désignation des délégués communautaires :

L'arrivée de 4 nouveaux membres, délégués par les communes d'Assat et de Narcastet pour siéger au Conseil Communautaire de la CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nay), oblige les communes d'Asson, Bénéjacq, Coarraze et Nay à en retirer chacune un de leur délégation actuelle.

Pour Asson, les 4 délégués qui siégeaient jusqu'à présent étaient Marc Canton, Marie-Joëlle Debaty, Georges Guilhamet et Patrick Moura.

Afin de permettre à l'élue de l'opposition de conserver son poste, Georges Guilhamet propose de lui céder le sien. Patrick Moura conserverait ainsi son mandat. Ce dernier remercie Georges Guilhamet pour son attitude ainsi que les membres de la majorité pour cette décision. La proposition est validée à l'unanimité.

3 – Echange de terrains :

Les élus valident à l'unanimité un échange de terrain entre Mme Arriulou et la commune d'Asson.

Afin de faciliter l'entretien du réseau d'assainissement et du pluvial venant du lotissement des Floralties Mme Arriulou cède 30 m² de terrain au pied de la côte Benguérine (rue de Labat).

La commune d'Asson lui concède la propriété de la même surface le long du chemin de Paroix sur lequel est édifié un abri pour le bois.

4 – Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune du Pays de Nay :

La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 26 Mars 2014 préconise le transfert des Plans Locaux d'Urbanisme aux intercommunalités. Comme toutes les communes du Pays de Nay le conseil municipal d'Asson doit se prononcer sur ce transfert.

A l'unanimité les élus refusent de confier l'élaboration et le suivi du PLU à la Communauté des Communes du Pays de Nay.

5 – CCPN prise de compétence « jeunesse » :

La Communauté de Communes du Pays de Nay va prendre en charge la compétence « jeunesse ».

Les orientations d'actions communautaires sont les suivantes :

- assurer la coordination et la mise en réseau des ALSH (Accueil de Loisir sans Hébergement)
- rendre plus accessible l'offre d'activités
- renforcer le dispositif passeport activités jeunes
- renforcer et développer l'organisation de séjours jeunes et de mini-camps
- développer l'organisation de séjours et d'échanges de jeunes à l'étranger
- développer et mettre en réseau les lieux d'accueil et d'animation sur le territoire, avec, en particulier, un projet de transfert à la CCPN de la Maison de l'Ado de Coarrazze
- mettre en place des actions d'information, de prévention et de médiation
- organiser un événement jeunesse annuel
- assurer le développement et la coordination des ateliers jeunes
- favoriser la prise d'initiatives et rendre les jeunes acteurs (axe transversal)
- favoriser l'information et la communication jeunesse.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6 – Mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Le 1 mars 2017 est la date prévue pour l'ouverture du centre de loisirs.

Cela nécessite une série de prises de mesures qui, toutes, ont été adoptées à l'unanimité.

En premier lieu, un contrat d'engagement éducatif (CEE) va porter sur deux emplois non permanents avec un régime de durée de travail de 46 jours pour les vacances scolaires et de 30 mercredis.

Ces 2 emplois seront rémunérés sur une base de 45 € la journée ou de 25 € la demi-journée.
Ces deux postes seront proposés à des animateurs titulaires du BAFA ou du BFAD.

Il est décidé de procéder également à la création de 2 emplois non permanents pour une durée de 1 an.
La durée hebdomadaire de travail sera de 17h30.

Tarification des services du centre de loisirs : elle sera de 12 € à la journée pour les Assonnais (10,50 € en tarif B) et de 20 € pour les habitants des autres communes.

Ce tarif est réduit à 8 € pour la demi-journée (7 € en tarif B) et 12 € pour les autres communes.

A la demande de la Trésorerie Principale de Nay un budget annexe à la comptabilité de la commune devra être mis en place.

Rappelons pour information que le budget prévisionnel pour le Centre de Loisirs présenté en conseil municipal est de 46 357 € à l'année.

Un règlement intérieur pour cette structure a été validé. Il pourra être consulté en ligne sur le site Internet de la commune d'Asson.

Le budget de l'ALSH pourra être alimenté par les chèques vacances et les CESU (chèques emploi service) versés par les familles.

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des Aînés est prévu le samedi 25 février 2017 à 12 heures.

Marie-Gabrielle Monset informe le Conseil qu'elle a été désignée pour faire partie du comité de pilotage qui va travailler sur le projet du futur Centre multiculturel de Nay (médiathèque, 2 salles de cinéma, espace « patrimoine »), marquant son intérêt à participer aux actions culturelles communautaires du Pays de Nay.

La séance est levée à 21h40

Quelques points concernant le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après une première soirée publique le 9 mars 2016 qui était centrée sur la problématique agricole, une réunion s'est tenue le mardi 23 janvier 2017 à la mairie d'Asson avec les personnes publiques associées. Le projet mené par David Geneau a été présenté aux organismes d'état (DDTM, Chambre d'Agriculture) et collectivités territoriales (SEAPAN et CC du Pays de Nay).

Après un état des lieux exhaustif, les orientations générales ont été développées.

Ainsi la commune a délimité quelques axes d'orientations souhaitant :

- développer l'offre d'équipements et de services d'un pôle de secteur au titre du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Nay (en développant l'ensemble scolaire du bourg, en confortant l'offre de services médicaux et paramédicaux, en offrant de nouveaux locaux pour la bibliothèque ...)
- poursuivre la dynamique d'accueil et une production de logements diversifiés (150 logements supplémentaires pour accueillir 300 habitants supplémentaires d'ici à 2030...)
- développer les entreprises et notamment les artisans et commerçants de proximité (en aménageant une zone d'activités communautaire au sud du bourg, en développant une offre complémentaire de commerces de proximité au cœur du bourg ...)
- favoriser la montée en tourisme de la commune (en favorisant l'extension du Zoo, en permettant le développement d'hébergements touristiques ...)
- favoriser le maintien et le développement des exploitations agricoles (en identifiant précisément les exploitations agricoles et leurs perspectives à 10 ans, en matérialisant un périmètre de vigilance de 100 mètres autour des exploitations et bâtiments agricoles pérennes...)
- préserver les espaces nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières (en réduisant de 50% la consommation d'espaces agricoles et naturels, en interdisant l'extension linéaire des écarts, en phasant le développement).

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.

Les rédacteurs